



Les messageries de santé : MSSanté

Sorbonne Université, Faculté de Santé

3.1 Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information

CC-BY-NC 4.0

02/03/2026

Annuaire de santé, espace de confiance, MSSanté

Les messageries de santé

Pr Ferdinand DHOMBRES

Sorbonne Université, Faculté de Santé



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaitre les moyens de communication numérique (MSSanté, MSS-C)
- Savoir utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information
- adopter les bonnes pratiques et les bons outils pour interagir et partager des données de santé



LES ENJEUX D'UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE EN SANTÉ



CADRE LÉGAL ET LES 3 PILLIERS DE L'ESPACE DE CONFIANCE MSSANTE



LES 3 TYPES DE MESSAGERIES MSSANTÉ

MMSANTE – Messagerie pour les Professionnels de santé

Pour les PS : MSSANTE



Pour les patients : MSS-C

La messagerie sécurisée de santé
citoyenne (MSS-C)



Voir le cours
sur Mon
Espace Santé !

Échanges de messages contenant des données de santé à caractère personnel

- Ce sont des données sensibles
 - Besoin de protection de ces données
 - Besoin de l'accord de l'utilisateur pour l'échange de ces données
-
- Protection de l'intégrité des données durant leur transport (cryptage)
 - Assurer l'identité de l'émetteur et du destinataire (et l'habilitation à lire le message, dans le respect du secret médical)
 - Permettre une interopérabilité : capacité de fonctionnement avec différentes solutions de messagerie de confiance

C'est un ensemble de messageries sécurisées entre différents professionnels de santé habilités au sein **d'un espace de confiance**,

- permettant la **sécurisation** d'échanges dématérialisés de données de santé,
- avec une **interopérabilité** de l'ensemble des messageries sécurisées,
- permettant un **gain de temps** par l'échange de pièces jointes (comptes-rendus, ordonnances, ...)

Cet espace de confiance répond à un cadre légal :

- **article L1110-4 du code de santé publique : définit les modalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance**
 - Le secret des informations de santé obligatoire
 - Seules les informations nécessaires à la coordination ou la continuité des soins, la prévention ou le suivi médico-social peuvent être échangées
 - Le patient doit être prévenu de ces échanges
- **article R1110-2 du code de santé publique : cite les 3 catégories de professionnels habilités à échanger les données de santé à caractère personnel**
 1. Professionnels de santé médical et paramédical (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier)
 2. Professionnels à usage de titre (ostéopathes, psychologues, chiropracteurs)
 3. Professionnels du social et du médico-social (assistants maternels, assistants éducatifs et sociaux)

- **L'annuaire santé**

- Permet d'identifier les utilisateurs (professionnels de santé)
- Géré par l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- **La liste blanche**

- Permet de définir les opérateurs (fournisseurs de solutions de messagerie) qui sont conformes aux référentiels MSSanté pour la messagerie sécurisée
- Gérée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- **Les référentiels**

- Documentation technique pour les Opérateurs MSSanté
- Guides d'évolution des messageries l'alimentation du DMP ou de Mon espace santé



Boite aux lettres **nominative**

- BAL individuelle du professionnel habilité possédant une carte CPS ou eCPS
- Associée à son identifiant annuaire (RPPS, ADELI ou RPPS+)

ex : prenom.nom@aphp.mssante.fr



Boite aux lettres **organisationnelle**

- BAL de service, partagée par plusieurs intervenants (secrétaire, cadre de soin, ...)
- Sous la responsabilité d'un professionnel habilité et du responsable de la structure

ex : secretariat.biologie@aphp.mssante.fr



Boite aux lettres **applicative**

- BAL automatisée permettant des envois massifs (Comptes-Rendus, ...)
- Relecture et validation obligatoire du professionnel responsable

ex : noreply-biologie@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **nominative**

- BAL individuelle du professionnel habilité possédant une carte CPS ou eCPS
- Associée à son identifiant annuaire (RPPS, ADELI ou RPPS+)

ex : prenom.nom@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **organisationnelle**

NB. Pour les professionnels ne disposant pas de numéro ADELI ou RPPS (par exemple les secrétaires médicales ou les aide-soignants), ces derniers peuvent faire une demande d'inscription sur le répertoire RPPS+ (voir cours sur les annuaires de santé)

ex : secretariat.biologie@aphp.mssante.fr



- BAL automatisée permettant des envois massifs (Comptes-Rendus, ...)
- Relecture et validation obligatoire du professionnel responsable

biologie@aphp.mssante.fr

Les 3 types de boîtes aux lettres de MSSanté



Boîte aux lettres **nominative**

- BAL individuelle du professionnel habilité possédant une carte CPS ou eCPS
- Associée à son identifiant annuaire (RPPS, ADELI ou RPPS+)

ex : prenom.nom@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **organisationnelle**

- BAL de service, partagée par plusieurs intervenants (secrétaire, cadre de soin, ...)
- Sous la responsabilité d'un professionnel habilité et du responsable de la structure

ex : secretariat.biologie@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **applicative**

- BAL automatisée permettant des envois massifs (Comptes-Rendus, ...)
- Relecture et validation obligatoire du professionnel responsable

ex : noreply-biologie@aphp.mssante.fr

Les 3 types de boîtes aux lettres de MSSanté



Boîte aux lettres **nominative**

- BAL individuelle du professionnel habilité possédant une carte CPS ou eCPS
- Associée à son identifiant annuaire (RPPS, ADELI ou RPPS+)

ex : prenom.nom@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **organisationnelle**

- BAL de service, partagée par plusieurs intervenants (secrétaire, cadre de soin, ...)
- Sous la responsabilité d'un professionnel habilité et du responsable de la structure

ex : secretariat.biologie@aphp.mssante.fr



Boîte aux lettres **applicative**

- BAL automatisée permettant des envois massifs (Comptes-Rendus, ...)
- Relecture et validation obligatoire du professionnel responsable

ex : noreply-biologie@aphp.mssante.fr

Les 3 types de boîtes aux lettres de MSSanté



BAL nominative



BAL organisationnelle

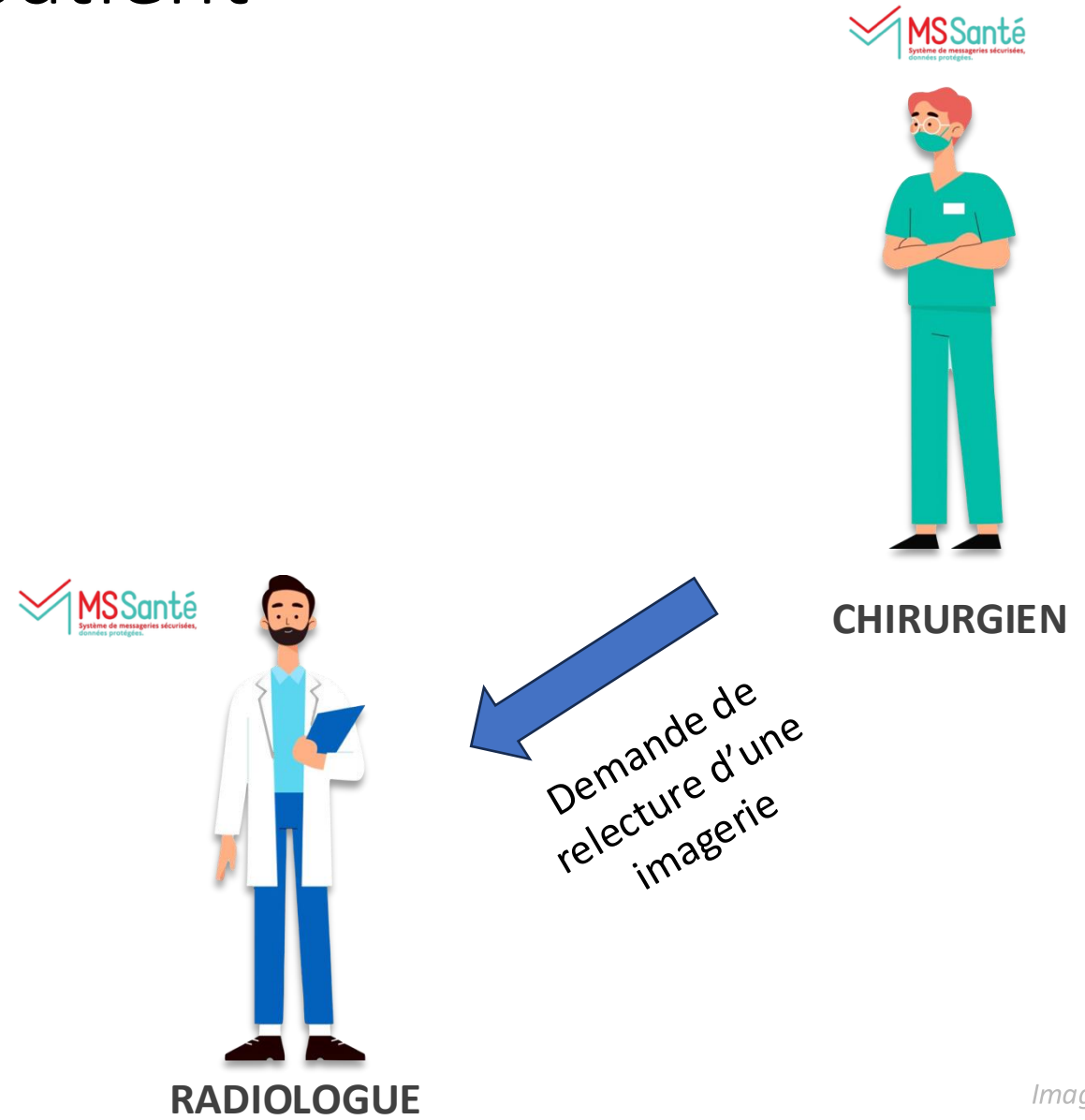


BAL applicative

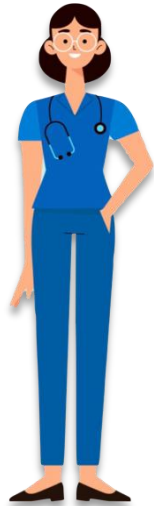
Ces trois boîtes aux lettres font partie de l'espace de confiance MSSanté



Exemple de séquence de messages entre PS pour la prise en charge d'un patient



Exemple de séquence de messages entre PS pour la prise en charge d'un patient



MG

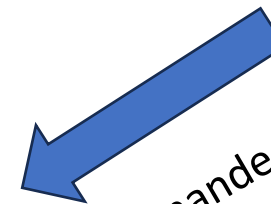
Envoi de compte rendu opératoire



CHIRURGIEN

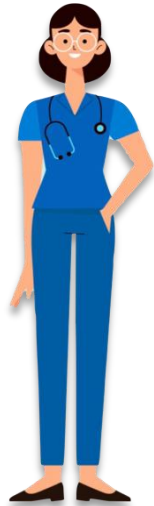


RADIOLOGUE



Demande de relecture d'une imagerie

Exemple de séquence de messages entre PS pour la prise en charge d'un patient



MG

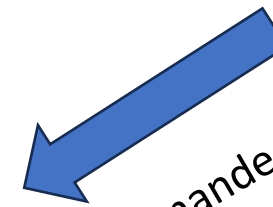
Envoi de compte rendu opératoire



Questions sur la reprise d'un traitement d'anticoagulants



RADIOLOGUE

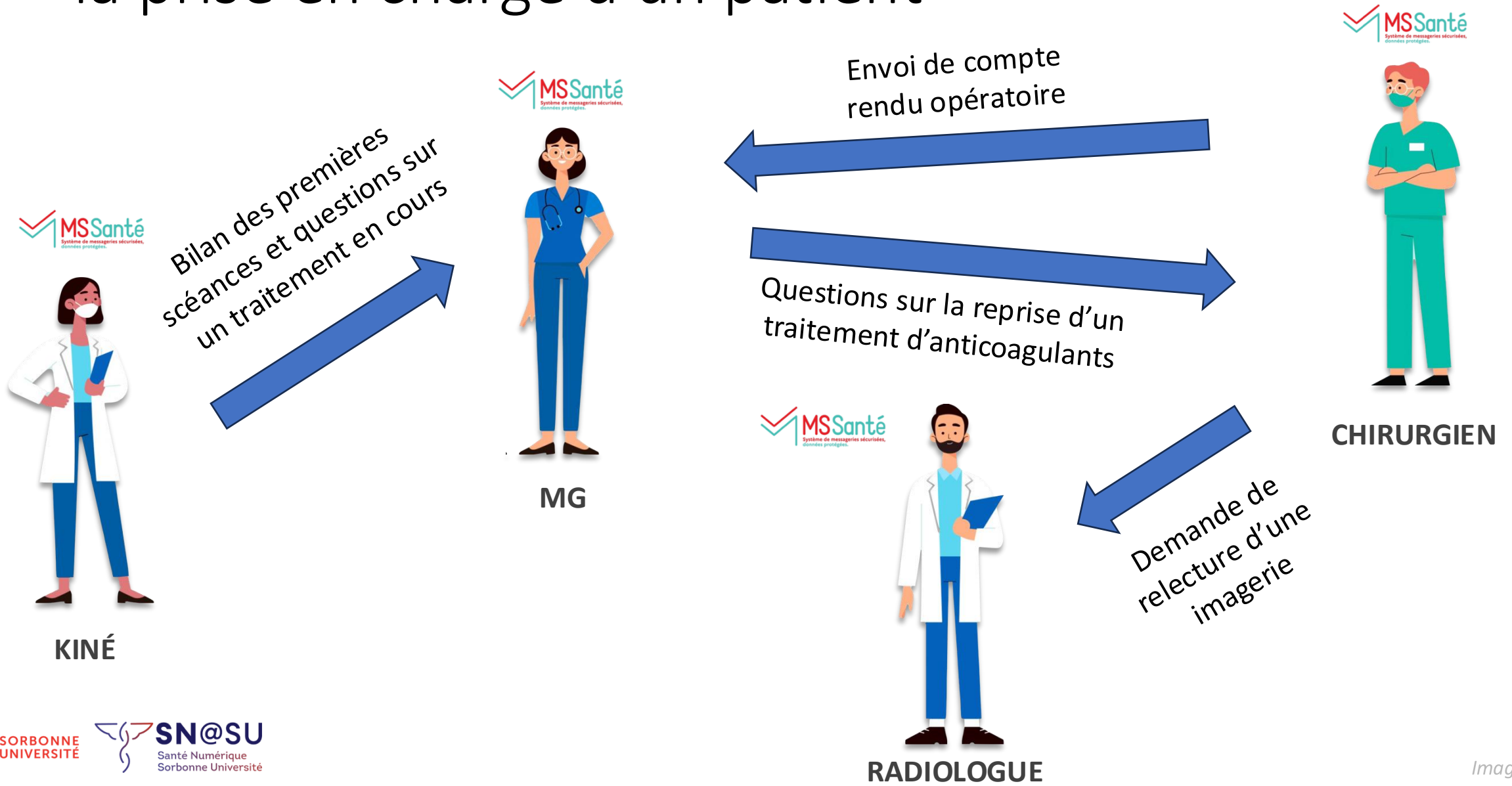


Demande de relecture d'une imagerie



CHIRURGIEN

Exemple de séquence de messages entre PS pour la prise en charge d'un patient



Depuis janvier 2022, les usagers sont intégrés à l'espace de confiance MSSanté !

- Il s'agit du service de **messagerie sécurisée de santé citoyenne (MSS-C)**
- Elle permet de garantir l'échange sécurisé des informations personnelles entre un professionnel ou établissement de santé et un patient

La messagerie sécurisée de santé citoyenne (MSS-C)

mon
ESPACE
SANTÉ

 MSSanté
Système de messageries sécurisées,
données protégées.

Échanges possibles avec la MSS-C, mais à l'initiative du PS uniquement !

TAKE HOME MESSAGES

MSS est un Service socle de la e-santé qui permet des échanges sécurisés de données de santé

Pour bénéficier de MSSanté, il faut être enregistré dans l'annuaire santé

Des opérateurs publics ou privés peuvent implémenter une boîte MSS, ils doivent respecter un référentiel pour cela.

L'ANS maintient la « liste blanche » des opérateurs

MSS fonctionne dans un **espace de confiance composé de l'annuaire santé, de la liste blanche et de référentiels**

Les articles du CSP, bases légales de MSSanté

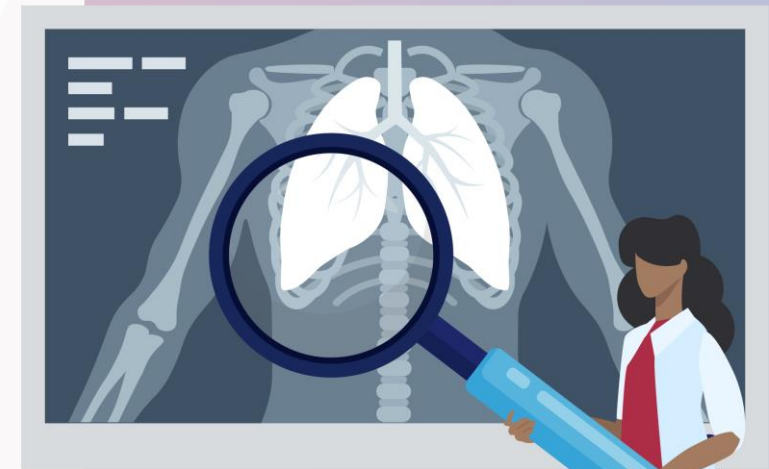
- Article L1110-4 - Code de la santé publique
 - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043895798
- Article R1110-2 - Code de la santé publique
 - https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044635603

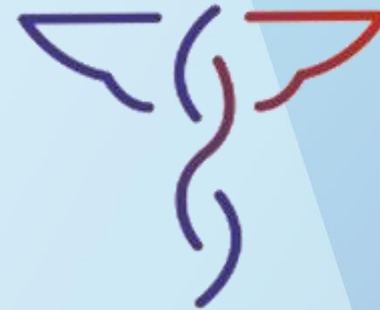
La documentation MSSanté sur le site de l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- <https://esante.gouv.fr/produits-services/mssante>

Le Webinaire MSSanté du 8 mars 2022 (55min)

- <https://esante.gouv.fr/webinaires/mssante-la-messagerie-securisee-de-sante>





SN@SU
Santé Numérique
Sorbonne Université

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant la référence ANR-23-CMAS-0001

